

OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN(NE) DES GLACES



Des glaces de qualité sont essentielles pour l'expérience et la pratique du curling. Le poste de Technicien(ne) des glaces au Club de (mettre le nom du club) vise à assurer leur entretien à différentes périodes de la journée et en fonction des besoins de la clientèle (ligues et locations), afin que les glaces soient en bon état pour les parties prévues. À ce titre, la personne en poste est responsable des tâches suivantes :

- Préparation des pierres et des glaces pour le début de la saison (montage de la glace, peinture, logos, lignes de jeux, refroidissement des pierres, nettoyages du trottoir et des bandes, etc.);
- Du lundi au vendredi, effectuer deux coupes par jour dont l'une tôt le matin et l'autre en après-midi;
- Effectuer la prise d'échantillons et l'entretien du système de refroidissement de la tour d'eau;
- Effectuer la pose des gouttelettes (Pebbles);
- Effectuer les tâches de fin de saison (fonte des glaces, ramassage, nettoyage des logos, etc.).

Curling Québec offre la formation de technicien des glaces, en partenariat avec (mettre le nom du partenaire).



Horaire de travail

- L'emploi est offert sur une base de 5 jours/semaine, à raison de 8 heures par jour pour une semaine de travail de 40 heures (lorsqu'il n'y a pas de tournoi) et ce, du (date de début) jusqu'à la (date de fin).
- L'horaire de travail journalier débute vers 6h00 afin que les glaces soient prêtes pour les parties du matin.
- Des heures de travail additionnelles peuvent être requises en fonction des tâches à exécuter, notamment en début de saison et lors des tournois.
- Des bénévoles aident à la préparation des glaces en-dehors de l'horaire du technicien(ne) des glaces.

Rémunération

La rémunération sera discutée avec la personne intéressée.

NOTE : si des personnes étaient intéressées à effectuer une partie des tâches et/ou seulement à certaines périodes de la semaine, les tâches pourraient être réparties entre plusieurs personnes sous la supervision d'un responsable. L'horaire de travail et la rémunération seront alors à établir en fonction de la division des tâches.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT PRIÉES DE TRANSMETTRE LEUR CANDIDATURE PAR COURRIEL À L'ADRESSE (courriel), AU PLUS TARD LE (date).

